

Pré-diagnostic énergétique

3 scénarios pour rénover énergétiquement
vos logements communaux

Réaliser un pré-diagnostic énergétique de vos logements communaux pour des conseils en rénovation

Gain de confort, économies d'énergie, réduction de l'impact carbone, valorisation du patrimoine public... la rénovation des logements communaux présente de nombreux avantages pour les collectivités, mais aussi pour les locataires concernés.

Le SDE 24, labellisé CEP (Conseil en Énergie Partagé) par l'ADEME, vous propose de réaliser des pré-diagnostic énergétiques de vos bâtiments publics afin de vous conseiller dans votre stratégie de rénovation.

Cette étude permet d'identifier les points faibles du bâti (calcul des déperditions thermiques) et d'évaluer la performance énergétique des équipements (ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire...) pour vous proposer différents scénarios de rénovation.

Ces scénarios vont vous permettre de définir les travaux à engager. Si vous ne souhaitez pas recourir à des subventions, il ne sera pas nécessaire d'ajouter une étude thermique réalisée par un bureau d'études RGE.



Prestations de l'offre

- + Réalisation d'un état des lieux énergétique du bâtiment**
Visite d'un technicien du SDE 24 sur site
- + Identification des points faibles du bâtiment**
en termes d'enveloppe et d'équipement
- + Simulation de 3 scénarios de rénovation énergétique**
Évaluation du coût des travaux, des économies réalisées en termes d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, de la classe énergétique après travaux, du temps de retour sur investissement...
- + Informations sur les aides disponibles**
pour accompagner votre projet

Pour plus d'informations, contactez la
Direction de l'Innovation et de la Transition Énergétique



COLLECTIVITES

Destinée **aux collectivités adhérentes** au Paquet Energie-Climat du SDE 24, cette offre concerne les bâtiments publics tels que les logements communaux.



FINANCEMENT

Le coût de cette prestation, réalisée par un technicien du SDE 24, est de **200 € net de TVA par bâtiment.**



PARTENARIAT

Le SDE 24 et l'Agence Technique Départementale (ATD 24) coordonnent la réalisation de leurs études, afin de faciliter votre démarche.

Procédure

Pour faire votre demande au SDE 24 :

- Contacter le Service Énergies par mail : energies@sde24.fr
- Compléter et retourner la fiche de renseignements qui vous sera transmise ;
- Signer et renvoyer la proposition tarifaire ;
- Planifier une date de visite.

A propos

Ce pré-diagnostic n'est pas un DPE - Diagnostic de Performance Énergétique, ni une étude énergétique opposable lorsque les financeurs exigent le recours à un bureau d'études RGE - Reconnu Garant de l'Environnement.

Si votre projet de rénovation rentre dans les critères d'éligibilité d'une demande de subvention publique, il vous sera systématiquement demandé de fournir un audit énergétique du bâtiment.

Dans ce cas, le SDE 24 peut vous accompagner, avec l'aide d'un bureau d'études, dans la réalisation de cet audit financé à **50% du montant TTC** par le Syndicat.

Pour plus d'informations, contactez la
Direction de l'Innovation et de la Transition Énergétique